



Assemblée générale

Soixantième session

43^e séance plénière

Jeudi 3 novembre 2005, à 9 h 30
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 9 h 30.

Point 112 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections

a) Élection de 20 membres du Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général (A/60/216)

b) Élection de 29 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le Président (*parle en anglais*) : Bienvenue à tous. Je sais que nos amis de confession musulmane attendent avec hâte la soirée et je suis particulièrement reconnaissant des pâtisseries déposées sur la chaise du Président par la délégation syrienne.

Conformément à la décision 42/450, en date du 17 décembre 1987, de l'Assemblée générale, l'Assemblée élit les membres du Comité du programme et de la coordination après présentation des candidatures par le Conseil économique et social.

Le document dont l'Assemblée est saisie énumère les candidatures présentées par le Conseil économique et social pour pourvoir les postes devenus vacants au Comité par suite de l'expiration, le 31 décembre 2005, du mandat des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Bénin, Brésil, Canada,

Cuba, Gabon, Inde, Indonésie, Monaco, Nicaragua, Pakistan, République centrafricaine, République islamique d'Iran, République de Moldova, Suisse, Ukraine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces États peuvent être réélus immédiatement.

Je rappelle aux membres de l'Assemblée qu'après le 1^{er} janvier 2006, les États suivants resteront membres du Comité : Algérie, Bahamas, Chine, Comores, Fédération de Russie, France, Ghana, Jamaïque, Japon, Kenya, Mexique, République de Corée, États-Unis d'Amérique et Zimbabwe. Par conséquent, ces 14 États ne peuvent se représenter à cette élection.

La candidature des États suivants a été proposée par le Conseil économique et social : quatre États d'Afrique pour quatre sièges vacants – Afrique du Sud, Bénin, République centrafricaine et Sénégal; quatre États d'Asie pour quatre sièges vacants – Inde, Indonésie, République islamique d'Iran et Pakistan; trois États d'Europe orientale pour trois sièges vacants – Arménie, Bélarus et Bulgarie; quatre États d'Amérique latine et des Caraïbes pour quatre sièges vacants – Argentine, Brésil, Cuba et Uruguay; trois États d'Europe occidentale et autres États pour cinq postes vacants – Italie, Portugal et Suisse. Le Conseil a repoussé la désignation des deux États restants à une date ultérieure.

Conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



et il n'est pas fait de présentation de candidatures. Toutefois, je rappelle qu'il est dit au paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale que « La pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale ..., à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote. »

En l'absence d'une telle demande – et je n'en vois aucune dans la salle – puis-je considérer que l'Assemblée décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le nombre de candidats présentés pour les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États correspond au nombre de sièges à pourvoir pour chacune de ces régions.

En conséquence, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite déclarer les États proposés par le Conseil économique et social parmi les États d'Afrique, les États d'Asie, les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États, à savoir l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Arménie, le Bélarus, le Bénin, le Brésil, la Bulgarie, Cuba, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Pakistan, le Portugal, la République centrafricaine, la République islamique d'Iran, le Sénégal, la Suisse et l'Uruguay, élus membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2006?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les 18 États qui ont été élus membres du Comité du programme et de la coordination. S'agissant des deux sièges restés vacants au sein des États d'Europe occidentale et autres États, l'Assemblée générale sera en mesure de prendre une décision après que deux États Membres de cette région auront été désignés par le Conseil économique et social.

Nous avons donc achevé la présente phase de notre examen du point 112 a) de l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à sa résolution 2997 (XXVII) en date du 15 décembre 1972 et à sa décision 43/406 en date du 24 octobre 1988, l'Assemblée générale va procéder à l'élection de 29 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour remplacer les 29 membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005.

Les 29 membres sortant sont les suivants : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belgique, Canada, Chine, Congo, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Indonésie, Japon, Kenya, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Soudan, Suisse, Tchad, Uruguay, Zambie et Zimbabwe.

Ces États sont rééligibles immédiatement.

Je rappelle aux membres qu'après le 1^{er} janvier 2006 les États suivants resteront membres du Conseil d'administration : Arabie saoudite, Bahamas, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Colombie, Costa Rica, Ghana, Hongrie, Inde, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Pologne, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Somalie, Suède, Turquie et Tuvalu.

Ces 29 États ne sont donc pas éligibles dans cette élection.

Comme les membres le savent, conformément à l'article 92 du Règlement intérieur, toutes les élections ont lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures.

Toutefois, je voudrais rappeler le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, aux termes duquel la pratique consistant à ne pas avoir recours au scrutin secret pour les élections aux organes subsidiaires lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir doit devenir la pratique normale, à moins qu'une délégation ne demande expressément qu'une élection donnée fasse l'objet d'un vote.

En l'absence d'une telle requête, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de procéder à l'élection sur cette base?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : S'agissant des candidatures, j'ai été informé par les Présidents des groupes régionaux respectifs que le Groupe des États d'Afrique présente huit candidats, à savoir l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, pour les huit sièges qui lui reviennent.

Pour le Groupe des États d'Asie, il y a six candidats pour les six sièges à pourvoir, à savoir la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Pakistan, la République de Corée et la Thaïlande.

Pour les trois sièges revenant au Groupe des États d'Europe orientale, les trois candidats suivants ont été désignés : la Fédération de Russie, la République tchèque et la Roumanie.

Pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, il y a cinq candidats pour les cinq sièges à pourvoir, à savoir Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, le Chili, Haïti et l'Uruguay.

Pour les sept sièges revenant au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, les sept candidats suivants ont été désignés : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, les États-Unis d'Amérique et la France.

Le nombre de candidats désignés par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Europe orientale, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États correspondant au nombre de sièges à pourvoir pour chaque région, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'élire ces candidats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour un mandat de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2006? Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les 29 États suivants ont donc été élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2006 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Botswana, Burundi, Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Haïti, Indonésie, Japon, Kenya, Ouganda, Pakistan, République de Corée,

République démocratique du Congo, République tchèque, Roumanie, Thaïlande et Uruguay.

Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Nous avons ainsi achevé notre examen du point 112 b) de l'ordre du jour.

Point 115 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre qu'il n'y a aucune requête en vue d'examiner le point 115 de l'ordre du jour à la session actuelle.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour à la soixante et unième session et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé notre examen du point 115 de l'ordre du jour.

Point 113 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/60/106)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans le document A/60/106, étant donné que les mandats de la Bolivie, du Congo, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, du Japon et de la Zambie arrivent à expiration le 31 décembre 2005, le Président de l'Assemblée générale devra, à la soixantième session, désigner sept membres aux sièges qui deviendront vacants. Les nouveaux membres seront appelés à exercer leurs fonctions pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Après consultation avec les Présidents des Groupes des États d'Afrique, des États d'Europe orientale, des États d'Amérique latine et des Caraïbes

et des États d'Europe occidentale et autres États, j'ai désigné le Burundi, El Salvador, la Fédération de Russie, la France, le Lesotho, la Malaisie et les Philippines membres du Comité des conférences pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ces désignations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 113 f) de l'ordre du jour.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Point 48 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement

a) Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Projet de résolution (A/60/L.15)

b) Année internationale du sport et de l'éducation physique

Rapport du Secrétaire général (A/60/217)

Projet de résolution (A/60/L.7)

Le Président (*parle en anglais*) : En tant que fan des sports convaincu que le sport est une force unificatrice dans le domaine des relations internationales, je me félicite de ce qu'aujourd'hui l'Assemblée générale examine le point 48 de l'ordre du jour, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement », qui inclut l'alinéa a), intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », et l'alinéa b), intitulé « Année internationale du sport et de l'éducation physique ».

Pour donner une orientation générale au présent débat, j'appelle l'attention des membres sur le document final (résolution 60/1) du Sommet mondial de septembre, où il est déclaré, au paragraphe 145,

« Nous soulignons que les sports peuvent favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension, et nous encourageons l'Assemblée générale à examiner des propositions qui déboucheraient sur un plan d'action sur le sport et le développement ».

Nos débats doivent également être guidés par le rapport du Secrétaire général intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique » (A/60/217).

Passant au premier alinéa, je tiens à rappeler que l'Assemblée générale a appuyé, pendant plus d'une décennie, la renaissance de l'ancienne tradition grecque de la Trêve olympique. À l'approche des XX^e Jeux olympiques d'hiver, qui se tiendront à Turin (Italie) en février 2006, nous devrions encore une fois nous rappeler quelle est la finalité de la Trêve olympique : favoriser un environnement pacifique pendant la durée des Jeux, veiller au passage en toute sécurité des athlètes et autres personnes participant aux Jeux et rallier les jeunes du monde entier à la cause de la paix.

À ce propos, l'Italie a présenté un projet de résolution (A/60/L.15) sur l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique. Je salue l'appui universel qu'il a suscité.

S'agissant de l'autre alinéa, je tiens à saluer tous ceux qui, partout dans le monde, ont contribué à faire de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique une réussite, notamment les bureaux, les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies, les gouvernements, le mouvement olympique, les fédérations sportives, les organisations sportives et autres organisations non gouvernementales, les vedettes du sport et les innombrables athlètes et autres individus qui ont participé aux activités qui ont marqué l'Année. Hier, j'ai rencontré Tegla Loroupe, qui a remporté la médaille d'or au marathon, et j'ai été inspiré par ses efforts et par ceux du Comité olympique pour faire du sport une force unificatrice dans les relations internationales.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le sport peut jouer un rôle primordial en accélérant les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Année internationale du sport et de l'éducation physique a mis cette contribution en relief et imprime un nouvel élan aux initiatives visant à mieux intégrer le sport dans les programmes de développement.

Le sport est indispensable au bien-être des jeunes dans les camps de réfugiés, par exemple, non seulement pour promouvoir la santé et l'éducation, mais également parce que c'est un véhicule qui permet

de les alerter aux dangers du VIH/sida en leur inculquant le respect d'eux-mêmes et les valeurs du travail d'équipe, et en encourageant la tolérance et la paix. La paix est également reconnue comme étant essentielle à la défense de l'égalité et de la promotion des femmes et des filles, en particulier si elle est associée à des initiatives éducatives qui leur donnent la possibilité de renforcer leur confiance en elles et les encouragent à rester à l'école.

S'agissant de cet alinéa, la Tunisie a présenté un projet de résolution (A/60/L.7)* sur le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix afin de donner suite aux recommandations du Secrétaire général.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Italie pour qu'il présente le projet de résolution A/60/L.15.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à présenter mes excuses au nom du Vice-Ministre des affaires étrangères qui n'a pas pu venir à New York en raison de circonstances imprévues.

Cette année, l'Italie, pays d'accueil des Jeux olympiques d'hiver de 2006 qui se tiendront à Turin, a l'honneur de présenter le projet de résolution (A/60/L.15) sur la Trêve olympique. Je suis fier de pouvoir annoncer que, maintenant que Kiribati a ajouté son nom à la liste des coauteurs, le projet de résolution de cette année bénéficie d'un nombre de coauteurs record : 191. Rien ne pourrait indiquer plus clairement l'appui universel aux principes affirmés dans le texte.

Le projet de résolution sur la Trêve olympique est une initiative qui a d'abord été prise par l'Assemblée générale en 1993, à la suite d'un appel lancé par le Comité olympique international qui a permis aux athlètes de la Yougoslavie, alors en guerre, de participer aux Jeux d'été de Barcelone en 1992. Comme nous le savons tous, la Trêve olympique est enracinée dans les traditions des Jeux olympiques classiques. Dans la Grèce antique, la Trêve olympique, ou *ekecheiria*, était l'occasion de cesser les hostilités afin de permettre aux athlètes, aux pèlerins et aux spectateurs d'atteindre Olympie pour participer ou assister aux Jeux et, une fois ceux-ci terminés, de rentrer chez eux en toute sécurité.

C'est donc par une heureuse coïncidence – qui n'est pas sans avoir une signification symbolique – que

l'Italie, en présentant le projet de résolution sur la Trêve olympique, vient immédiatement après la Grèce qui, en 2003, a assumé une responsabilité similaire en tant que pays d'accueil des Jeux olympiques d'Athènes de 2004. Il y a encore une autre heureuse coïncidence due au fait que l'Assemblée générale, par sa résolution 58/5 du 3 novembre 2003, a proclamé 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique, ce qui nous pousse à croire à l'attachement sincère de tous les États Membres à la Trêve olympique et au lien qui existe entre le sport, la paix et le développement.

À cet égard, j'accueille avec satisfaction et appuie le projet de résolution présenté par la Tunisie (A/60/L.7)* intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Le Gouvernement italien se félicite vivement de l'initiative conjointe prise par le Comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Turin et les bureaux de l'UNICEF en Italie pour œuvrer de concert afin que la Trêve olympique profite à tous les enfants du monde.

Je voudrais maintenant me pencher brièvement sur la teneur du projet de résolution que l'Assemblée, je l'espère, est sur le point d'adopter avec l'appui unanime de ses membres. Le texte, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », rappelle des résolutions précédentes de l'Assemblée générale et mentionne la Déclaration du Millénaire adoptée en 2000, laquelle lance un appel en faveur de l'observation de la Trêve olympique. En outre, le projet de résolution salue les activités menées en commun par le Comité international olympique et le système des Nations Unies dans des domaines tels que le développement humain, la lutte contre la pauvreté, l'aide humanitaire, la promotion de la santé et la prévention du VIH/sida, la lutte contre le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses, l'éducation de base, l'égalité des sexes et la protection de l'environnement.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée reconnaît le rôle important joué par le sport dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, et réaffirme les engagements pris à cet égard par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau qui s'est tenue à New York en septembre. Réaffirmant les principes de la compréhension mutuelle, de l'amitié, de la solidarité et de la justice

qui sous-tendent l'idéal olympique, le projet de résolution prie les États Membres d'observer la Trêve olympique pendant les XX^e Jeux olympiques d'hiver, qui se tiendront à Turin (Italie) du 10 au 26 février 2006, et pendant les Jeux paralympiques d'hiver, qui se tiendront dans la même ville du 10 au 19 mars 2006.

Dans le projet de résolution, l'Assemblée générale se félicite également de la décision prise par le Comité international olympique d'enjoindre les organisations sportives internationales et les comités nationaux olympiques à prendre des mesures concrètes afin de promouvoir une culture de la paix aux échelons local, national, régional et mondial. Enfin, l'Assemblée, dans le projet de résolution, prie le Secrétaire général de favoriser le respect de la Trêve olympique entre les États Membres et leur demande de coopérer avec le Comité international olympique et les institutions et programmes des Nations Unies concernés pour utiliser la Trêve olympique comme moyen de promouvoir la paix pendant et après la période des Jeux et de mettre en œuvre des projets qui mettent en évidence le fait que le sport est un outil au service du développement.

Depuis l'antiquité, les Jeux olympiques sont associés à l'idée de paix. L'esprit de ce projet de résolution est fidèle à cette origine bien qu'il ait été mis à jour pour tenir compte des besoins urgents de notre monde actuel en matière de maintien de la paix, de promotion du développement, de facilitation du dialogue, de coopération et d'une meilleure compréhension entre les diverses cultures et civilisations.

La tradition antique de la Trêve olympique exprime aujourd'hui le désir qu'a l'humanité de bâtir un monde fondé sur des règles de concurrence loyale, sur l'humanité, la réconciliation et la tolérance. Pour mon pays, le fait d'accueillir une fois de plus les Jeux olympiques et de prier le monde d'observer la Trêve olympique est à la fois un honneur et une responsabilité. Mais le succès d'un événement mondial tel que les Jeux olympiques et la réalisation d'un objectif mondial tel que la Trêve olympique dépendent principalement du soutien sincère et cohérent de la communauté internationale dans son ensemble. Aujourd'hui, nous avons tous l'occasion d'exprimer concrètement ce soutien.

M. Hachani (Tunisie) : Monsieur le Président, avant d'aborder le point 48 b) de l'ordre du jour, permettez-moi de vous remercier, au nom de la Tunisie,

pour la déclaration que vous avez faite il y a un moment et portant sur le Sommet mondial sur la société de l'information. Nous sommes persuadés que votre appel à une participation à haut niveau à la deuxième phase du Sommet, qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, sera entendu et que toutes les parties concernées – gouvernements, société civile et secteur privé – sauront saisir l'occasion de cet important événement pour aboutir à des résultats dignes des aspirations de la communauté internationale.

En septembre dernier, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné que le sport pouvait favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension. Ils ont aussi saisi cette occasion pour renouveler l'engagement à l'égard des principes qui fondent la Charte des Nations Unies, au nombre desquels figurent l'instauration et la consolidation de la paix, de la sécurité et du développement, de même que l'engagement concernant les moyens permettant d'atteindre cet objectif, tout particulièrement en cette étape délicate que traverse le monde.

Le sport et l'éducation physique ont été reconnus parmi les facteurs qui influent sur la vie des sociétés, sans compter sur ses aspects politique et économique. En effet, l'effet bénéfique du sport ne se limite pas à la promotion de la santé et à l'épanouissement du corps, mais consiste aussi en l'acquisition des valeurs nécessaires à l'interdépendance sociale, au renforcement des amitiés, à l'enrichissement du dialogue et au maintien du contact entre les races, les cultures et les civilisations. C'est dans ce contexte que se situe l'initiative de la Tunisie, prise il y a maintenant deux ans avec l'appui de la plupart des États Membres, visant l'affermissement du rôle du sport dans la promotion de l'éducation, la santé, le développement et la paix.

Il m'est agréable, cette année aussi, de présenter au nom de ma délégation et des autres délégations coauteurs le projet de résolution A/60/L.7, tel que corrigé pour des raisons techniques, projet intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ». Depuis la publication de ce document, les pays suivants se sont également portés co-auteurs du projet : Andorre, Argentine, Brunéi Darussalam, Côte d'Ivoire, République populaire démocratique de Corée, République dominicaine,

France, Gabon, Luxembourg, Madagascar, Malte, Sainte Lucie, Saint-Marin, Thaïlande et Togo.

Ce projet est conçu comme moyen de contribuer à la réalisation des objectifs en matière de développement faisant l'objet d'accord au plan international, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire et tendant à davantage de solidarité et de coopération ainsi qu'à la diffusion de la culture de paix. Ce projet de résolution, basé notamment sur le texte des résolutions adoptées précédemment à ce sujet, a fait l'objet d'une concertation élargie et est le fruit d'un travail collectif.

Je voudrais, à cette occasion, exprimer mes vifs remerciements à toutes les délégations ainsi qu'aux instances des Nations Unies et, en particulier, au chef du bureau de New York du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce projet de résolution et pour leur détermination à contribuer à la réalisation des objectifs assignés à l'Année internationale du sport et de l'éducation physique en 2005. Mes remerciements s'adressent également à M. Adolph Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, et à M. Jacques Rogge, Président du Comité international olympique, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer à cette fin.

Le présent projet invite les gouvernements, les structures gouvernementales concernées, ainsi que les institutions s'occupant du sport, à renforcer la place du sport et de l'éducation physique dans leur politique de développement et à les promouvoir en tant que moyen de réaliser les objectifs de développement et de favoriser les opportunités de solidarité et de coopération, pour diffuser la culture de la paix et les valeurs de dialogue, de compréhension et d'amitié entre les peuples.

Le projet de résolution vise également à encourager les gouvernements et les instances sportives internationales à entreprendre des initiatives de partenariat et des projets de développement propres à contribuer à la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à aider les pays en développement à consolider leurs potentialités dans les domaines du sport et de l'éducation physique. Il préconise un certain nombre de mesures par lesquelles le sport et l'éducation physique peuvent contribuer à

un monde pacifique et à la réalisation de l'idéal olympique.

Le projet souligne en particulier la volonté de la communauté internationale de préserver la dynamique créée par la célébration de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix, notamment par l'élaboration d'un plan d'action visant à développer et à renforcer les partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements, les organisations sportives et le secteur privé. Ce plan devrait être basé sur une évaluation des progrès accomplis, des mesures adoptées et des difficultés rencontrées au cours de l'entreprise consistant à faire du sport un outil de promotion du développement et de la paix.

De même, et tout en se félicitant de l'adoption par la trente-troisième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de la Convention mondiale sur le dopage dans le sport, un appel est lancé à tous les États Membres en vue d'y adhérer dès que possible.

Au nom de ma délégation et en celui des coauteurs, nous formons l'espoir que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée générale.

Je voudrais maintenant, et à titre national, faire part brièvement de ce qui suit. Nous avons veillé, en Tunisie, à ce que l'éducation physique et le sport occupent une place essentielle dans notre système éducatif, en tant que facteurs d'équilibre physiologique, psychique et social, outre leur rôle dans le renforcement de l'œuvre de développement de notre pays. Nous nous sommes également employés à ancrer les valeurs sportives et l'esprit olympique parmi les jeunes, à tous les niveaux éducatifs et de l'enseignement, ainsi qu'aux niveaux professionnel et civil. Nous avons œuvré à ce que l'amitié et le respect mutuel président aux relations entre les sportifs tunisiens et à leurs relations avec les sportifs du monde entier, dans le souci de conforter les liens de connaissance mutuelle, d'amitié et de tolérance entre tous les hommes de la Terre.

La Tunisie, profondément convaincue de cette démarche, s'emploie à la concrétisation de ces valeurs à travers la mise en œuvre d'une politique éducative, sociale et de développement intégrale, qui considère le

sport et l'éducation physique comme un instrument efficace de formation et d'encadrement en vue de la propagation de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix. Ce noble concept du sport nous incite, aujourd'hui, à unir nos efforts à ceux de la communauté internationale pour en faire un instrument au service de la consolidation de la paix et de la stimulation du développement dans le monde, et pour assurer le droit de pratiquer le sport et l'éducation physique aux enfants et aux jeunes, de tout âge et où qu'ils soient, et leur permettre de tirer le meilleur profit physique, sanitaire et intellectuel, de cette pratique. Nous souhaitons aussi que le sport soit également reconnu comme un outil efficace dans la généralisation du développement dans le monde, en particulier dans les pays les moins avancés, où l'infrastructure et les équipements sportifs n'ont pas connu un développement satisfaisant, au double plan de la diversité et de l'expansion.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour réaffirmer le soutien de la Tunisie à l'initiative se rapportant à la Trêve olympique. La délégation tunisienne, en coordination parfaite avec la délégation italienne, a œuvré en vue d'assurer la complémentarité entre cette initiative et le projet que je viens de présenter, partant de notre conviction que le sport, l'éducation physique et les idéaux olympiques servent tous les mêmes objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais souligner l'importance des commentaires faits par le représentant de la Tunisie au début de sa déclaration en ce qui concerne la réunion qui va se tenir à Tunis les 16 et 18 novembre.

M. Maurer (Suisse) : Ma délégation se félicite du rapport, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique » (A/60/217), que le Secrétaire général présente à la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes également très heureux de savoir qu'il sera examiné avec deux projets de résolution et nous nous félicitons des propos tenus il y a quelques instants par nos collègues italien et tunisien. Ces trois documents se complètent, et reflètent une évolution encourageante : l'on voit se dégager aujourd'hui un consensus mondial sur la contribution notable que le sport et le jeu peuvent apporter à la réalisation des objectifs de développement, notamment les objectifs du Millénaire.

Le système des Nations Unies, mais aussi les gouvernements, les organisations sportives, les organismes travaillant dans le développement et les entreprises privées semblent avoir la volonté de mettre de façon plus ciblée et plus systématique que par le passé le potentiel énorme du sport et du jeu au service du développement, de l'éducation, de la paix et de la santé. En témoignent de façon impressionnante les initiatives et les activités très diverses organisées sur une large base à l'échelon local, national et mondial à l'occasion de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, 2005.

Tout cela n'aurait guère été possible sans l'engagement extraordinaire du Secrétaire général et de son Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix. La Suisse les en félicite et les remercie de leur inlassable dévouement.

Une base solide a été mise en place ces dernières années, en particulier à la faveur de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Il s'agit maintenant de faire en sorte que toutes les parties prenantes s'entendent sur une vision, des objectifs et un cadre d'action communs pour l'avenir, et que ce cadre soit mis en œuvre.

La Suisse entend contribuer à cet effort. Elle organise du 4 au 6 décembre 2005 la deuxième Conférence de Macolin sur le sport et le développement, qui marquera tout à la fois le temps fort et la clôture de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Cette rencontre prend le relais de la première Conférence de Macolin sur le sport et le développement, qui avait eu lieu en Suisse en février 2003, et à laquelle 55 pays avaient envoyé 380 représentants issus de tous les groupes de la société. La déclaration et les recommandations adoptées à cette occasion continuent aujourd'hui encore de guider et d'inspirer des activités sportives et de développement dans l'ensemble du monde.

Dans ce sens, les trois aspects clefs ci-dessous doivent être pris en considération.

Premièrement, il faut dresser un bilan en évaluant les résultats de l'Année internationale et en appréciant l'expérience ainsi réunie; et en présentant des initiatives, des projets et des programmes concrets émanant de l'ensemble du monde.

Deuxièmement, il convient d'envisager des actions de sensibilisation et de plaider, pour

sensibiliser davantage public et acteurs concernés à l'énorme potentiel du sport au service du développement et de la paix; et pour promouvoir l'intégration du sport et du jeu dans les stratégies mondiales, régionales et nationales de développement.

Troisièmement, enfin, il s'agit d'entretenir l'élan en réfléchissant à des bases d'action commune pour l'avenir; en posant les bases d'un réseau mondial de développement et de paix; et en lançant des partenariats novateurs et des coopérations concrètes.

Le titre de la Conférence de Macolin de décembre, « Le développement par le sport : passer à l'étape suivante », traduit encore notre conviction que le moment est venu de passer à l'échelle supérieure dans nos efforts et nos activités. C'est indispensable si nous voulons profiter de l'élan acquis et tirer durablement parti de l'énorme potentiel que recèle le sport dans le développement et la paix.

Les questions sur le financement d'une structure adéquate à long terme pour le sport au service du développement et de la paix au sein des Nations Unies restent ouvertes. Néanmoins, nous aimerions signaler l'importance d'une solution pragmatique et rapide.

Les résolutions dont nous allons débattre aujourd'hui vont tout à fait dans ce sens. Sièges du Comité international olympique et de nombreuses fédérations sportives internationales, la Suisse soutient pleinement ces projets.

Pour terminer, j'aimerais faire une remarque en dehors de mon texte préparé et distribué.

Nous sommes en train de concrétiser en ce moment les décisions de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, tenue en septembre, et nous le faisons avec détermination et engagement. Mais en même temps, le Gouvernement suisse est convaincu que nous pourrions donner davantage de poids et de signification à nos efforts si nous soutenions avec un engagement accru l'ouverture de l'Organisation des Nations Unies vers la société civile, l'économie et le sport. Le Secrétaire général nous a donné, dès le début de son mandat la vision de ces ouvertures. Il les a concrétisées ensuite. Il mérite notre engagement soutenu.

M. Acklie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis se félicite de l'examen aujourd'hui par l'Assemblée générale du point 48 de l'ordre du jour, ainsi que des projets de

résolution intitulés « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique » (A/60/L.15) et « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » (A/60/L.7). Le premier concerne la Trêve olympique, et tous deux font référence à l'Année internationale du sport et de l'éducation physique.

Pour ajouter à l'esprit sportif aujourd'hui, la délégation des États-Unis a invité plusieurs champions olympiques à être présents dans la salle. Il s'agit d'Otis Davis, qui a remporté le 400 mètres et le 1600 mètres de la course au relais en 1960; d'Elliott Denman, qui a remporté la marche de 50 000 mètres en 1956; d'Hazel Greene d'Irlande, qui a remporté le tir à l'arc en 1980, en 1985 et en 1988; et de Tegla Loroupe du Kenya, qui a gagné deux fois le marathon de New York, qui aura lieu de nouveau ce week-end, sans oublier Bruce McDonald, qui a remporté le 20 000 mètres et le 50 000 mètres en 1956, en 1960 et en 1964, et Gordon McKenzie, qui a remporté le 10 000 mètres et le marathon en 1956 et en 1960, respectivement. Je voudrais demander à ces dames et messieurs de se lever.

Leur présence ici aujourd'hui met l'accent sur la haute estime dans laquelle nos champions olympiques tiennent la Trêve et le fait de participer aux Jeux en toute sécurité, ainsi que sur leur solidarité avec l'ONU. Comme l'a reconnu le Président George W. Bush lors de sa rencontre avec des champions olympiques en 2002, le sport nous apprend à être humbles dans la victoire, généreux dans la défaite, pleins de compassion pour nos adversaires et tolérants et ouverts à l'égard de la diversité.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement des États-Unis a appuyé les compétitions athlétiques internationales car elles favorisent la compréhension et le respect de la diversité culturelle, encouragent les partenariats internationaux et accroissent la sensibilisation à des questions sociales mondiales telles que les droits de l'homme, le rôle des femmes dans la société et la prévention de l'abus des drogues. En outre, les compétitions athlétiques internationales entraînent un profond sentiment de fierté nationale, tout en encourageant un esprit de solidarité internationale. Les États-Unis ont également à leur actif le fait d'avoir accueilli huit Jeux olympiques à l'époque moderne.

Une des inventions dont l'Amérique s'enorgueillit le plus, le base-ball, s'est avérée une des exportations dont elle est la plus fière. Des petites ligues de base-ball et de softball ont été constituées dans plus de 75 pays, regroupant 180 000 équipes, auxquelles prennent part environ 2,7 millions de filles et garçons. Depuis sa création en 1939, la petite ligue, qui comptait trois équipes au départ, en compte aujourd'hui près de 200 000 dans les 50 États des États-Unis et dans plus de 80 pays.

L'Assemblée peut appuyer aujourd'hui l'environnement pacifique généré par le sport. Notre délégation soutient les projets de résolution (A/60/L.7 et L.15) qui ont été présentés par l'Italie et la Tunisie, qui utilisent toutes deux le sport pour promouvoir l'amitié, la compréhension mutuelle et le bien-être.

Les États Unis appuient notamment la requête visant à adopter des mesures concrètes pour promouvoir une culture de paix, basée sur l'esprit de la Trêve olympique. Par conséquent, s'agissant du point 48 a) de l'ordre du jour, « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », les États-Unis voudraient remercier la mission italienne qui a œuvré sans relâche pour présenter le projet de résolution appuyant la Trêve olympique. Les États-Unis sont heureux de s'allier à d'autres États Membres pour parrainer une nouvelle fois cette initiative importante au plan symbolique. En préconisant que les athlètes puissent se rendre aux XX^e Jeux olympiques d'hiver à Turin, et y participer en toute sécurité – lesquels Jeux seront immédiatement suivis des jeux paralympiques – la Trêve est destinée à encourager la compréhension, la paix et la bonne volonté entre les nations.

Les États-Unis perçoivent le mouvement olympique comme un catalyseur des vertus que le président Bush attribue aux sports. Le Gouvernement des États-Unis, par exemple, en partenariat avec le Comité international olympique et le Comité olympique des États-Unis d'Amérique, a contribué à former l'équipe iraquienne de tir à l'arc, de catcheurs et de lutteurs, ainsi qu'un escrimeur paralympique, pour les préparer aux Jeux olympiques de 2004 en Grèce et il a aidé l'Iraq à réintégrer la communauté sportive internationale.

S'agissant de la résolution A/60/L.7*, « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », nous remercions la

délégation tunisienne d'avoir pris l'initiative de ce projet et nous prenons note de la contribution de la Tunisie en vue d'accueillir une conférence internationale pour mettre en lumière le rôle essentiel des sports dans la promotion de la santé, dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. De même, nous remercions le Secrétariat de son rapport « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique » (A/60/217). Nous nous faisons également l'écho des louanges adressées aux activités nationales durant l'année du sport en vue de « la sensibilisation du public aux avantages que présentent le sport et l'éducation physique dans les programmes socioéducatifs » et en mettant en évidence « le lien direct qui unit ces activités à la paix et au développement durables » (*Ibid.*, par. 12).

La délégation des États-Unis reconnaît en outre les contributions utiles faites par le Bureau de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique des Nations Unies, le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix et le Bureau des Nations Unies à New York pour le sport au service du développement et de la paix, ainsi que par M. Adolf Ogi, de Suisse, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix.

Comme le note le rapport, ces bureaux de l'ONU ont réussi à utiliser les programmes sportifs en tant qu'éléments de stratégies de développement, en coopération avec les organisations non gouvernementales, les fédérations sportives, le secteur privé, les fondations et autres. Il s'agit là d'activités prometteuses qui permettent à la communauté internationale de s'employer à réaliser les objectifs de la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions veiller à ce que nos efforts visant à utiliser les sports continuent au-delà de l'Année internationale et aient des résultats à long terme, comme le recommande le rapport. Nous continuerons de chercher des moyens de forger des partenariats avec la société civile et le secteur privé pour encourager le sport en tant que moyen de promouvoir le dialogue entre les cultures ainsi que le dialogue après les conflits et pour consolider la paix.

Grâce aux échanges sportifs, les jeunes ont découvert que le succès dans le domaine de

l'athlétisme permet de renforcer la confiance en soi ainsi que les compétences permettant de réussir dans la vie. Récemment, d'anciens membres de l'Association nationale de basket-ball et de l'Association nationale féminine de basket-ball ont tenu des services de consultation au Sénégal pour des centaines de jeunes, ont engagé des dialogues et ont fait don de 12 000 paires neuves de baskets Reebok. Grâce à ces programmes, les États-Unis continueront d'essayer de toucher les jeunes dans le monde en montrant l'engagement du pays en faveur de la compréhension internationale, de la tolérance culturelle et du respect mutuel.

S'agissant plus précisément de l'éducation physique, le Conseil du Président des États-Unis pour le bien-être physique et les sports a, pendant des années, fait office de comité consultatif de citoyens bénévoles. Grâce à diverses initiatives novatrices, le Conseil encouragé la santé, l'activité physique, le bien-être et le plaisir pour les personnes de tous âges, de tous horizons et de toutes compétences, grâce à la participation dans des activités physiques et les sports. Sur le site Web du Conseil, les citoyens, grands et petits, peuvent s'inscrire à ce programme de champions du président qui propose des activités physiques particulières, adaptées aux besoins individuels. Le programme fait partie d'un programme plus vaste pour une Amérique plus saine.

Nous relevons également que l'Assemblée, dans le projet de résolution, nous invite à envisager de ratifier la convention internationale contre le dopage dans le sport et nous saluons l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui a réussi à faire aboutir les négociations. Les États-Unis invitent cependant les pays à tenir compte du Code mondial antidopage de mars 2003, qui a le soutien de plus de 150 pays. Il serait utile d'éviter le chevauchement des efforts ou la possibilité d'un conflit entre ces deux instruments.

Le sport occupe une place importante dans l'imaginaire de l'homme. Les sports transcendent toutes les barrières sur les plans de l'appartenance ethnique ou sexuelle, de l'âge, de la religion ou des capacités, et le sport nous rappelle notre humanité commune.

M^{me} Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Le sport et l'éducation physique jouent un rôle important sur les plans tant national qu'international. Au plan national,

le sport et l'éducation physique contribuent au développement économique et social, à l'amélioration de la santé publique et au rapprochement entre les différentes communautés locales. Au niveau international, le sport et l'éducation physique, s'ils sont pratiqués avec constance, peuvent avoir un impact positif à long terme sur le développement, la santé publique, la paix et la société.

L'Égypte se félicite des efforts déployés cette année à l'ONU ainsi qu'aux niveaux international, régional ou local en vue de célébrer l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Nous voudrions souligner ici l'importance de saisir ces occasions et les activités qui leur sont rattachées pour sensibiliser les jeunes aux obstacles existants en encourageant un esprit de compétition, de fraternité et de tolérance. De nombreux jeunes peuvent devenir des ambassadeurs itinérants de l'ONU car ils sont capables de mieux communiquer avec leurs semblables, qui les considèrent comme des exemples à suivre.

Nous voudrions également souligner l'importance du rôle du sport pour la réalisation des OMD, et nous nous félicitons de toutes les activités déployées en vue de mettre le sport au service du développement. Nous considérons qu'il est utile que les experts dans le monde entier partagent leurs connaissances en vue de promouvoir le bien-être, la paix, la réconciliation nationale et l'échange de données d'expérience. Nous soulignons également qu'il est nécessaire d'édifier dans les communautés locales des structures sportives afin qu'elles puissent devenir les instruments concrets du développement durable.

En Égypte, le sport joue un rôle crucial dans le développement, dans la mesure où il promeut un esprit de compétition honnête et la tolérance entre les communautés et les peuples. L'Égypte continue de jouer un rôle de pionnier dans le domaine du sport et dans celui de son développement en Afrique et dans la région arabe. Les athlètes égyptiens ont occupé de nombreux postes importants, notamment la présidence de l'Association des volleyeurs. Ils ont reçu de nombreuses récompenses internationales dans les tournois de tennis, de volley-ball et de basket-ball et un grand nombre d'entre eux ont été nommés ambassadeurs itinérants auprès des Nations Unies.

Ma délégation souhaite souligner deux points importants : la recrudescence du racisme, de la discrimination raciale et de l'intolérance et

l'augmentation de la fréquence du dopage dans les compétitions sportives.

S'agissant du premier point, l'Égypte souhaite faire part de sa préoccupation en ce qui concerne les problèmes mentionnés dans le rapport des experts en matière de lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui sont contraires aux valeurs, aux idéaux et aux principes des Jeux olympiques. Nous pensons qu'il est important de combattre ces phénomènes et d'encourager les athlètes à ne pas faire de discrimination sur la base de la race, de la religion, de la couleur de la peau ou du sexe des personnes.

Il nous faut souligner les effets négatifs à long terme du dopage sur la santé publique et sur les efforts de développement. Ma délégation se félicite de l'élaboration d'un projet final de convention internationale contre le dopage dans le sport et demande aux États Membres de bien vouloir l'examiner.

M. Xie Bohua (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite remercier le Secrétaire général du rapport qu'il a présenté au titre du point 48 b) de l'ordre du jour intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique ».

Cette année marque le soixantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a toujours attaché une grande importance au rôle central et à l'influence considérable des sports.

L'Organisation des Nations Unies a beaucoup œuvré pour promouvoir l'esprit olympique. L'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions consécutives sur la Trêve olympique et a proclamé 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique.

Grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, le sport est devenu une passerelle qui permet les échanges, la compréhension mutuelle et l'amitié entre les peuples du monde et il joue également un rôle positif pour le maintien de la paix internationale et pour la promotion du développement.

L'idéal olympique moderne qui s'exprime dans le slogan « plus haut, plus vite, plus fort » a largement dépassé le domaine du sport pour devenir une force spirituelle qui sous-tend la recherche par le genre humain du bonheur, de la prospérité et d'un monde en

harmonie. Nous espérons que tous les pays continueront d'œuvrer à la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, promouvant ainsi l'esprit olympique, tout comme le dialogue et les échanges entre les différentes civilisations, dans un effort visant à construire un monde pacifique et prospère.

Le Gouvernement et le peuple chinois sont sensibles à l'esprit olympique et reconnaissent pleinement le rôle important que joue le sport dans la paix et le développement. Nous félicitons l'Italie et la Tunisie d'avoir soumis deux projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour et nous sommes heureux de nous joindre aux auteurs des projets. À cet égard, nous aimerions également présenter à l'Italie nos vœux sincères de réussite pour les Jeux olympiques d'hiver qui se dérouleront à Turin en 2006.

Les XXIX^e Jeux olympiques se dérouleront à Beijing (Chine) en 2008. Les préparatifs se déroulent de manière ordonnée. Dans l'esprit du concept « des Jeux verts, des Jeux du peuple et des Jeux haute technologie », le Gouvernement chinois favorisera encore davantage l'esprit olympique en vue de faire des Jeux olympiques de Beijing une réunion sportive vraiment magnifique qui contribuera à promouvoir et à préserver la paix dans le monde, à renforcer les liens d'amitié entre les peuples et à promouvoir le dialogue et les échanges entre les différentes civilisations. La Chine, qui est à la fois un pays ancien et moderne, se félicite de l'arrivée prochaine de ses amis de tous les pays du monde.

M. Brousseau (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est heureux de prendre la parole aujourd'hui pour prononcer quelques mots sur le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », qui a été présenté par la délégation italienne.

Le Canada affirme son adhésion et son engagement envers les principes et idéaux qui sous-tendent ce projet de résolution.

(*l'orateur poursuit en français*)

En coparrainant ce projet de résolution, le Canada renforce la reconnaissance qu'il a depuis toujours du sport en tant qu'ingrédient vital pour bâtir des communautés durables, pour contribuer à la paix dans le monde et pour encourager les jeunes à adopter des modes de vie sains.

Le pouvoir du sport en tant que catalyseur efficace de croissance et de changement se manifeste dans les efforts d'innombrables organismes humanitaires qui s'en servent pour aider à la reconstruction des nations et à panser les plaies des individus et des collectivités à l'issue des périodes de conflit.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Canada encourage les États Membres à soutenir et à reconnaître les mouvements olympique et paralympique.

(l'orateur poursuit en français)

L'importance de reconnaître le mouvement paralympique dans le texte de ce projet de résolution était une priorité pour le Canada. Cette résolution prolonge ainsi la période de la Trêve olympique au-delà des XX^e Jeux olympiques d'hiver, qui se tiendront en février prochain à Turin (Italie) pour désormais englober les Jeux paralympiques d'hiver, qui auront lieu également à Turin en mars 2006.

(l'orateur reprend en anglais)

Pour terminer, nous sommes heureux de constater que les États Membres appuient énergiquement ce projet de résolution ainsi que la coopération constructive avec les organismes et programmes concernés des Nations Unies et le Comité international olympique.

M. Gillerman (Israël) *(parle en anglais)* : L'État d'Israël est fier d'appuyer et de parrainer le projet de résolution intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », et souhaiterait également saisir cette occasion pour féliciter l'Italie, pays hôte des Jeux olympiques d'hiver de 2006. La compétition sportive est le meilleur moyen de transcender les frontières nationales et d'encourager les bonnes volontés, la cordialité et le respect mutuel. Ses principes permettent aux personnes de différentes origines religieuses, culturelles, raciales et politiques de communiquer et de cultiver leur compréhension mutuelle. De même, on n'insistera jamais assez sur les potentialités du sport en matière de développement, d'éducation et de santé. Bien souvent, la compétition sportive est un moyen de resserrer et de nouer des liens. Pour preuve, dans notre région, le don récemment versé par le Qatar pour la construction d'un stade de football dans la municipalité israélienne de Sakhnin, dont l'équipe locale, engagée en première

ligue, est composée d'Israéliens juifs et arabes. Ce geste remarquable est digne d'éloges puisqu'il resserre les liens entre nos pays sur le plan personnel. Nous invitons les autres pays de la région à se joindre à nous pour reproduire cet exemple d'esprit sportif.

Malheureusement, toutes les manifestations sportives ne se déroulent pas dans le respect des intentions positives qui caractérisaient leur conception. Il arrive en effet que la compétition sportive soit détournée à des fins politiques. Comme l'indique le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, les nobles idéaux de compétition et de respect mutuel sont érodés par l'exacerbation de la dimension nationaliste des compétitions et la surdétermination de l'enjeu monétaire.

Aux Jeux olympiques d'Athènes, par exemple, un judoka iranien a refusé de disputer un combat avec un concurrent israélien. D'après l'agence de presse iranienne, le Gouvernement lui a ultérieurement versé les 115 000 dollars offerts aux médaillés d'or. L'idéal majeur des Jeux olympiques se trouve également contredit par les manifestations de racisme, d'antisémitisme et autres formes d'intolérance qui entachent le monde du sport. La compétition sportive et l'intolérance sont tout simplement incompatibles. Compte tenu de la place accordée aux manifestations du racisme et de l'antisémitisme dans les événements sportifs par le Rapporteur spécial dans ses deux derniers rapports, Israël juge nécessaire de faire apparaître une mention de ce phénomène troublant dans la résolution de la Troisième Commission sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée à la présente session de l'Assemblée générale.

À cet égard, nous saluons les mesures récemment prises au plan international en vue d'abolir le racisme et l'intolérance dans les manifestations sportives. Les campagnes de lutte contre le racisme, comme celles menées par l'Union des associations européennes de football, la Fédération internationale de football association (FIFA), Football contre le racisme en Europe (FARE), Let's Kick Racism Out of Football au Royaume-Uni ou d'autres campagnes partout en Europe, auxquelles il convient d'ajouter les initiatives des entreprises privées, méritent les éloges et l'appui de la communauté internationale. L'intérêt d'Israël

pour ce problème transparait dans notre coopération avec la FIFA et FARE au niveau national.

Le comble de l'abus politique, caractérisé par la transgression de toutes les limites et du caractère sacré de l'idéal olympique, est le cas où les athlètes sont pris pour cible par les terroristes. Pour les Israéliens et de nombreuses personnes dans le monde, l'idée des Jeux olympiques ne saurait être séparée du souvenir de l'effroyable attaque terroriste qui a terni les Jeux de 1972 à Munich. Lors de ces jeux, des membres armés du groupe terroriste Septembre noir ont pénétré dans le village olympique, en se faisant passer pour des athlètes, avant de tuer 11 athlètes et entraîneurs israéliens. Cet acte de terrorisme et d'assassinat odieux est inouï dans les annales de l'histoire olympique et représente l'antithèse même de l'idéal olympique. Plutôt que de permettre aux Jeux de transcender la politique et les conflits, on les a utilisés pour exprimer la haine et perpétrer des meurtres. Il est particulièrement décourageant que le Comité international olympique n'ait toujours pas décidé de rendre officiellement hommage à la mémoire des athlètes israéliens à chaque célébration des Jeux. Ne laissons pas tomber dans l'oubli cette souillure qui entache l'histoire des Jeux au moment même où nous nous évertuons à faire en sorte que les prochaines olympiades fassent progresser la compréhension, la tolérance, le respect et la paix.

Israël réaffirme son appui aux nobles objectifs du projet de résolution et au respect de la Trêve olympique. Les Jeux olympiques étant l'une des rares manifestations véritablement mondiales, ils constituent à ce titre une occasion exceptionnelle d'attirer l'attention du monde entier et de mettre à profit la bonne volonté qu'ils suscitent pour édifier un monde plus pacifique et plus harmonieux.

M. Rogachev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le sport et la paix sont intimement liés. La condition préalable à tout combat dans l'arène est l'absence d'hostilité. Le sport rapproche les peuples, tandis que la rivalité qui lui est inhérente implique non pas une lutte entre ennemis mais l'affrontement de partenaires, collègues et personnes partageant la volonté d'atteindre la perfection.

Le sport joue un grand rôle d'ambassadeur de la paix, grâce à la noble tradition de la Trêve olympique. L'impératif d'inculquer aux générations futures la culture de la paix, de la non-violence et de la tolérance

atteste une fois de plus du fait que, loin d'être tombés en désuétude, les idéaux olympiques acquièrent au fil du temps une nouvelle résonance, encore plus importante. La flamme olympique doit éclairer le chemin qui conduira l'humanité dans le troisième millénaire et être le phare qui nous guidera vers un monde dépourvu d'hostilité et de violence.

Dans les mois prochains, son feu pacifique brillera sur la belle ville de Turin, qui accueillera les Jeux d'hiver de 2006. Nous adressons à nos amis italiens nos sincères vœux de succès dans l'organisation de cet événement mondial et l'instauration de l'harmonie grâce au sport.

L'Année internationale du sport et de l'éducation physique proclamée par l'ONU touche à sa fin. Les événements organisés dans son cadre ont contribué de façon notable à régler toute une série de problèmes dans les domaines social et économique ainsi que dans ceux de l'environnement, de la santé et de l'éducation. La Conférence internationale intitulée « Le sport et la paix », qui s'est tenue à Moscou du 2 au 5 octobre 2005 dans le cadre de l'Année du sport, a eu pour objet de mettre en relief le rôle du sport dans le renforcement de l'entente mutuelle des peuples. Les représentants de 40 États y ont participé aux côtés d'organisations internationales, comme l'ONU, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et l'Agence mondiale antidopage (WADA). Ses travaux fructueux ont porté sur des questions d'actualité : le bilan de la coopération sportive internationale et l'examen de ses perspectives; ainsi que la définition des mesures concrètes à prendre pour établir une interaction dans ce sens, notamment sous les auspices de l'ONU. La conférence s'est conclue par l'adoption d'une déclaration qui, entre autres choses, engage les responsables gouvernementaux et politiques, les athlètes du monde entier et les organisations sportives à user de leur autorité pour prévenir les conflits ainsi que pour contrecarrer l'hostilité et les agressions, de façon à permettre l'unité de la communauté internationale sur la base des principes de la paix et de la concorde.

Le sport est un langage universel aux quatre coins du monde. Comme les compétitions réunissent des participants de diverses nations, cultures et confessions, on peut parler à coup sûr des immenses potentialités de la « diplomatie sportive », laquelle peut devenir un moyen efficace de promouvoir la culture de la paix et le dialogue entre les civilisations.

M. Kyaw Tint Swe (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

M. Vassilakis (Grèce) (parle en anglais) : C'est un grand honneur et un immense plaisir pour moi de prendre la parole sur le point 48 a) de l'ordre du jour afin d'exprimer le soutien inconditionnel de mon pays au projet de résolution A/60/L.15, intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Il y a deux ans, la Grèce avait présenté un projet de résolution semblable alors qu'elle se préparait aux Jeux Olympiques d'Athènes de 2004. La résolution 58/6 avait reçu un large appui de la part des États Membres, ce qui avait donné une nouvelle signification et une nouvelle pertinence à la tradition antique de la Trêve olympique – *ekecheiria* en grec.

Cette année, c'est au tour de l'Italie de sacrifier à cette tradition et de proposer une résolution exhortant les États Membres, dans le cadre de la Charte des Nations Unies, à observer la Trêve olympique au cours des XX^e Jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu à Turin du 10 au 26 février 2006 et qui seront suivis des Jeux paralympiques. Le grand soutien apporté au projet de résolution de cette année montre que la communauté internationale est consciente des objectifs énoncés dans ce projet de résolution ainsi que le vif désir que nous partageons de célébrer les Jeux dans la paix, l'harmonie et l'amitié. Nous souhaitons à l'Italie et à la Chine, qui accueillera les Jeux en 2008, un plein succès dans l'organisation des Jeux olympiques.

En mettant au premier plan la Trêve olympique, nous lançons un appel en faveur de la création d'une paix durable qui s'appuierait sur une cessation des hostilités. C'est ainsi qu'avaient été conçus les Jeux olympiques. Dans l'antiquité, la mise en œuvre de la Trêve olympique signifiait la cessation de toutes les hostilités afin de permettre aux sportifs et aux athlètes de se rendre à Olympie et d'en revenir, et d'être présents à cette célébration sacrée des prouesses humaines. Ayant survécu pendant plus d'un millénaire la Trêve olympique est le traité de paix le plus ancien de l'histoire.

Nous pensons généralement qu'avec la technologie des communications il est plus facile que jamais d'échanger des idées et de se comprendre. Toutefois, dans notre tour de Babel moderne, les malentendus prévalent. L'insécurité est un sentiment largement répandu dans toutes les régions du monde.

Nous aspirons au dialogue entre les civilisations et à la coopération entre les riches et les pauvres; pourtant, nous sommes chaque jour témoins de notre échec. La Trêve olympique pourrait être une nouvelle approche constructive visant à la résolution des conflits. L'idéal olympique parle une langue universelle où tous les peuples peuvent communiquer et partager le plaisir des Jeux.

Quelques jours avant les Jeux olympiques d'Athènes, la torche olympique est venue pour la première fois à l'ONU. Dans un esprit de célébration festif, la flamme d'Olympie a apporté la lumière à notre Siège, ainsi qu'un message de paix et de solidarité. L'ONU et le mouvement olympique sont des alliés naturels. Ils aspirent aux mêmes objectifs et respectent les mêmes principes. Ce sont des outils utiles à la disposition de la communauté internationale. Ils sont ce que nous en faisons. Et c'est à nous, les États Membres, qu'il incombe de saisir l'occasion offerte par cette résolution et d'observer la Trêve dans l'intérêt de nos peuples.

Nous exprimons notre soutien et nos remerciements au Comité international olympique pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin de promouvoir l'idéal olympique et jeter des passerelles de compréhension et de coopération. Nous félicitons le président du Comité international olympique, M. Jacques Rogge, d'avoir promu l'idée de la Trêve olympique. La Grèce lui apportera son soutien dans ses efforts en faveur d'un renforcement du mouvement olympique.

Cette année, nous célébrons également l'Année internationale du sport et de l'éducation physique. Des initiatives importantes ont été prises par certains États Membres, telles que la Conférence internationale sur le sport et la paix organisée par la Russie en octobre et la Conférence internationale sur le sport et l'éducation organisée par la Thaïlande, qui s'est terminée hier. Dans le monde entier, on considère que le sport joue un rôle important pour la paix et le développement. Il est devenu une priorité nationale et il fait partie intégrante des programmes scolaires dans le monde.

Enseigner le sport à nos enfants, c'est leur enseigner le principe de l'esprit Olympique. C'est leur enseigner la compréhension mutuelle, l'amitié, la solidarité, le fair play et leur donner les outils qui leur permettront de construire un meilleur avenir. C'est pourquoi nous nous sommes portés co-auteurs du

projet de résolution A/60/L.7* présenté par la Tunisie, intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix ».

Pour terminer, je voudrais souligner une fois encore qu'en adoptant aujourd'hui la résolution intitulée « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », nous adoptons une optique positive à l'égard de la vie et des réalités d'aujourd'hui à des niveaux national et personnel. Nous n'avons pas d'illusions et nous ne nous berçons pas de chimères. Nous disons simplement des choses évidentes, notamment le fait que si nous pouvons instaurer la paix dans le monde pendant 16 jours, peut-être pourrons-nous la préserver pour toujours.

M. Labbé (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant tout féliciter le Bureau pour la manière dont il a guidé nos travaux à l'Assemblée générale.

Les résolutions 58/5 du 3 novembre 2003 et 59/10 du 27 octobre 2004 ont proclamé l'année 2005 comme l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, ce qui fait de cette Année un outil important pour la promotion de l'éducation, de la santé, du développement et de la paix.

En outre, le paragraphe 145 du document final du Sommet mondial (résolution 60/1) souligne,

« Nous soulignons que les sports peuvent favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension, et nous encourageons l'Assemblée générale à examiner des propositions qui déboucheraient sur un plan d'action sur le sport et le développement ».

Le Chili se félicite du fait que nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre ce mandat de nos dirigeants pour l'adoption duquel notre pays et d'autres pays ont œuvré inlassablement. C'est dans ce contexte que mon pays a décidé de coparrainer le projet de résolution intitulé « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », ainsi que le projet intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » dont les auteurs sont respectivement l'Italie et la Tunisie, que le Chili tient à féliciter pour leurs travaux préparatoires détaillés.

Le Chili remercie et félicite le Secrétaire général de son rapport sur le sport au service de la paix et du développement.

Le Chili croit fermement que ces deux projets de résolution offrent à nos efforts une excellente assise pour mettre pleinement en œuvre les grands objectifs en matière de développement figurant dans la Déclaration du Millénaire. Dans ce contexte, nous reconnaissons que des disciplines telles que le sport et l'éducation physique sont des activités permanentes et constituent un outil important, non seulement pour la santé et le développement physique, mais aussi pour acquérir et intérioriser des valeurs qui ont un impact positif sur la cohésion sociale et qui facilitent le dialogue interculturel.

C'est pourquoi mon pays est convaincu que si l'on veut exploiter pleinement le potentiel que recèlent les activités sportives dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique, il convient de prendre d'autres initiatives pour faire en sorte que le sport soit vraiment un instrument utile au développement et à la paix tant aux échelons national qu'international.

Le sport, la saine compétition et les idéaux olympiques donnent une image exaltée de l'entente et du dépassement et permettent de voir et d'apprécier l'humanité en chacun de nos semblables. L'ancienne Trêve olympique a été un premier signe de sagesse et de compassion que nous devons imiter en cette ère tourmentée mais cependant prometteuse.

Comme l'a magistralement évoqué en musique le grand compositeur allemand Richard Strauss, le laurier olympique provient de l'arbre sacré dans lequel les dieux de l'Olympe avaient métamorphosé Daphné pour qu'elle épouse pour toujours aussi bien la nature que le genre humain. Ayant cette image de beauté, d'harmonie et de paix à l'esprit, le Chili s'engage à poursuivre cette course-relais diplomatique avec énergie et espoir.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter chaleureusement, une fois de plus, au nom de l'État du Qatar, et de vous remercier sincèrement de la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux de la présente session de l'Assemblée générale. Nous tenons à vous assurer à nouveau de la pleine coopération de l'État du Qatar. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour

remercier le Secrétaire général du précieux rapport (A/60/217), qu'il a présenté au titre du point 48 b) de l'ordre du jour, intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique ».

Ce rapport réaffirme l'importante contribution que le sport et l'éducation physique apportent à la réalisation de la paix et du développement, notamment le développement humain. Pour notre part, nous continuons à appuyer les objectifs énoncés par le système des Nations Unies dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique.

L'État du Qatar pense que le sport, la paix et le développement doivent être placés dans une perspective plus large. La communauté internationale a effectivement reconnu leur synergie. Le sport a toujours été un important facteur permettant de réunir les gens dans la paix. L'éducation physique a toujours permis aux enfants dans diverses sociétés de s'épanouir et a toujours été un moyen de renforcer la tolérance et l'entente entre les diverses cultures et les différents groupes raciaux.

À cet égard, l'État du Qatar pense qu'une attention doit être dûment accordée à la question du développement humain dans le domaine du sport et à l'élargissement du concept de sport pour qu'il s'adresse à tout un chacun. Guidé par ces principes, le Gouvernement de l'État du Qatar, sur instruction de S. A. le Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, l'Émir de l'État du Qatar, a toujours cherché à renforcer ses activités dans le domaine de la jeunesse et du sport et à participer à l'action internationale. Le Qatar aspire à construire une société prospère où les jeunes peuvent bénéficier du sport et profiter des valeurs incarnées dans une renaissance olympique mondiale.

L'État du Qatar a essayé de suivre l'évolution des aspirations humaines dans le domaine du sport. Il s'est donc efforcé de créer un environnement sportif sain qui réponde aux ambitions des jeunes générations, les motive et les aide dans leur développement. Le Qatar appuie les efforts créatifs en cours en vue de susciter une renaissance sociale générale qui mènera à un avenir meilleur, sur la base du développement social et de la promotion des mécanismes susceptibles d'aider l'humanité à mener à bon terme ses entreprises et à renforcer sa production créative.

Pour subvenir aux besoins des jeunes et pour mettre en œuvre tous les concepts et toutes les valeurs

du mouvement olympique, l'État du Qatar se consacre à la construction d'auberges de jeunesse et à la création de complexes sportifs olympiques et au développement des moyens et mécanismes associés. Il est en train de construire la Cité olympique de Doha en vue d'accueillir les XV^e Jeux asiatiques en 2006. À cet égard, l'État du Qatar a accueilli avec succès la Coupe mondiale junior (FIFA) ainsi que les finales de la Coupe mondiale pour le continent asiatique en 1994, ce qui lui a permis d'obtenir des résultats remarquables dans certaines équipes d'athlétisme.

Le Qatar a également participé à de nombreux jeux et réunions olympiques. Il attend avec intérêt de pouvoir accueillir d'autres événements et tournois sportifs. Le Ministère qatarien de la jeunesse et du sport s'emploie à renforcer la coopération entre les jeunes, à promouvoir les liens entre nos jeunes et les jeunes du monde et à construire des ponts d'espoir et de coopération, d'entente mutuelle et d'amitié et de solidarité entre les peuples. Le but est de réaliser le noble objectif olympique de construire un avenir meilleur pour l'humanité dans le nouveau monde du XXI^e siècle – un monde où la confiance mutuelle est renforcée et où, grâce à une action humaine commune, l'on est assuré d'avoir un avenir meilleur, où priment les idéaux et les valeurs nobles et où la compétition olympique créative a sa place.

À l'aube du XXI^e siècle, l'humanité s'efforce aujourd'hui plus que jamais à apaiser les tensions entre les peuples et à instaurer la paix et la sécurité internationales qui soient fondées sur la justice et l'égalité des droits et des obligations. À cet égard, nous devons promouvoir les pratiques qui permettent de préserver les relations entre les peuples. Nous devons également œuvrer dans un cadre collectif où le sport et l'éducation physique offrent l'occasion à la solidarité de s'exprimer – en favorisant la culture de la paix et en renforçant l'égalité sociale et l'égalité des sexes, ainsi qu'en appuyant l'appel en faveur du dialogue et de l'harmonie.

En outre, nous devons reconnaître la contribution qu'apportent le sport et l'éducation physique au développement, car ils permettent de réaliser les objectifs convenus par la communauté internationale en matière de développement, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire, et les objectifs plus généraux du développement, de la paix et de la sécurité. Nous devons également préserver la paix et la sécurité à l'intérieur des nations et entre elles.

Nous devons en outre promouvoir une prise de conscience en matière de santé et l'esprit d'accomplissement, encourager la communication entre les cultures, susciter un esprit d'équipe et demander aux gouvernements, aux organes internationaux compétents en matière de sport et aux organisations sportives de formuler et de mettre en œuvre des initiatives de partenariat et des projets de développement qui soient compatibles avec les programmes éducatifs appliqués à tous les niveaux d'éducation afin de contribuer à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Il est donc important de veiller à ce que l'élimination de la pauvreté soit au centre de l'attention dans la campagne entreprise pour promouvoir la culture de la paix, parce que la paix n'est pas simplement l'absence de violence et de conflit; elle est étroitement liée au développement économique, au respect des droits de l'homme, à la solidarité entre les peuples, au dialogue entre les civilisations, au développement humain durable, à la libre circulation des informations et de la connaissance, à la gestion et à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix après un conflit et à la parité des sexes.

Aussi, l'interaction entre la culture de la paix et le développement durable continue-t-elle d'être la pierre angulaire de l'entreprise à laquelle la communauté internationale doit s'attacher, armée de la volonté politique nécessaire de traduire en réalité les aspirations fondamentales et légitimes des peuples à un monde de paix et de justice, libéré de la misère et de la pauvreté.

L'Année internationale du sport et de l'éducation physique réaffirme l'importance du sport et apporte une contribution utile à la paix et à la sécurité internationales grâce à des partenariats internationaux globaux entre le secteur privé, les fédérations sportives internationales, les organisations non gouvernementales et les organisations publiques. L'ONU peut unifier toutes les organisations sportives afin de réaffirmer le rôle du sport dans la réalisation des objectifs de la paix et du développement.

Par sa nature, le sport intègre les citoyens dans la société, élimine les barrières entre différentes sociétés et met en contact des groupes et des individus divers, accentuant ce qui les unit et les aidant à surmonter leurs différences ethniques et culturelles. C'est pourquoi le sport est un outil très utile en appui à la

prévention des conflits et aux efforts de consolidation de la paix au sein des sociétés et au niveau international, et propice au dialogue entre les civilisations et aux droits de tous les peuples à l'autodétermination et à la solidarité. Ainsi, le sport permet de s'attaquer aux problèmes mondiaux en mettant en commun ces responsabilités et en répondant aux besoins des plus défavorisés.

Le sport, la paix, la culture, l'élan humanitaire et le respect des principes moraux ont été les principaux idéaux du mouvement olympique depuis que les premiers jeux se sont tenus à Olympie en 776 avant l'ère chrétienne. L'État du Qatar est convaincu que le sport et l'idéal olympique renforcent l'amitié et la fraternité entre les peuples, élément indispensable à la promotion de la paix, du développement et de la coopération entre les nations.

L'Année internationale du sport et de l'éducation physique est le reflet d'objectifs universels. Le sport et l'éducation physique jouent un rôle majeur dans la réalisation des objectifs de développement. Ils sont l'occasion de renouveler notre attachement aux principes de base de la Charte des Nations Unies, notamment l'instauration de la paix, de la sécurité et du développement, en particulier en cette conjoncture délicate où se trouve le monde et où notre appui aux activités et aux méthodes de travail de l'Organisation sont des plus nécessaires.

La délégation du Qatar croit que, au XXI^e siècle, les nations du monde doivent réaffirmer leur attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et promouvoir l'esprit sportif et l'idéal olympique de manière résolue et active afin de faire avancer le dialogue entre les civilisations et d'encourager les progrès sociaux et économiques dans le monde. Nous appuyons avec force l'appel lancé à tous les États pour qu'ils saisissent l'occasion fournie par le sport de promouvoir la paix et le développement. L'État du Qatar s'engage en toute sincérité à appuyer pleinement cet effort. À ce titre, il est clair que le monde a besoin de la paix dès maintenant.

Ma délégation est heureuse de saisir cette occasion pour réaffirmer sa confiance dans l'ONU en tant que principale organisation chargée d'instaurer la détente entre les nations et de réaliser la paix et la sécurité internationales sur la base de la justice et des droits et des devoirs égaux pour tous. Pour parvenir à la paix, il faut passer par la compréhension mutuelle, le

respect et la coopération entre les cultures et les religions – quels que soient le sexe ou la croyance – le règlement pacifique des différends et la promotion d'une culture de paix par le biais du dialogue et de l'éducation. Enfin, ma délégation croit que la volonté politique a un rôle important à jouer dans l'établissement de la paix.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 48 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b).

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/60/L.15 et A/60/L.7.

Nous passons d'abord au projet de résolution A/60/L.15, intitulé « Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », au titre de l'alinéa a).

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.15?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/8).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/60/L.7*, intitulé « Le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix », au titre de l'alinéa b).

Depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Émirats arabes unis, Espagne, Kazakhstan, Qatar, République centrafricaine, Ukraine et Zambie.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.7?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/9).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote, je leur rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et qu'ils doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} García-Matos (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à réaffirmer l'attachement de l'État vénézuélien au sport en tant qu'instrument de la paix et du développement. De même, nous notons que le sport constitue le pilier des politiques d'intérêt public que met actuellement en place le Gouvernement vénézuélien. Et nous tenons également à exprimer notre appui et notre

reconnaissance à la délégation italienne et à son gouvernement pour avoir présenté ce projet de résolution.

Toutefois, nous voudrions faire une déclaration interprétative sur le huitième alinéa du préambule de la présente résolution afin d'expliquer pourquoi nous ne nous sommes pas portés coauteurs de ladite résolution bien qu'elle corresponde pleinement à nos engagements et à nos politiques.

Comme l'Assemblée générale le sait déjà, la République bolivarienne du Venezuela ne reconnaît pas comme faisant partie des résultats du Sommet mondial de 2005 le document final publié sous la cote A/60/L.1. Par conséquent, nous estimons que le huitième alinéa du préambule de ladite résolution se rapporte à des engagements d'ordre général qui doivent orienter les actions de nos gouvernements dans la recherche d'un monde régi par la paix et où le sport se verrait accorder une place adéquate. Cela ne signifie nullement que nous reconnaissons que le document final du Sommet de septembre est le résultat de la réunion au sommet de nos chefs d'État et de gouvernement.

Enfin, pour ce qui est du projet de résolution A/60/L.7*, nous tenons à exprimer une réserve quant au deuxième alinéa du préambule, non pas en raison des engagements substantiels qui y figurent, mais parce qu'il fait une référence explicite au document final du Sommet mondial de 2005 qui, comme nous l'avons déjà dit, ne constitue ni un mandat, ni une obligation pour notre République. Nous souhaitons qu'il soit pris acte de cette réserve.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 48 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 43 de l'ordre du jour (*suite*)

Culture de paix

Projets de résolution (A/60/L.4/Rev.1 et L.10)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale

a tenu le débat sur le point 43 de l'ordre du jour, conjointement avec le point 42 de l'ordre du jour, à ses 35^e et 36^e séances plénières, le 20 octobre 2002.

Je donne la parole au représentant du Pakistan pour qu'il présente le projet de résolution A/60/L.10.

M. Khokhar (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom des auteurs, le projet de résolution intitulé « Promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses », publié sous la cote A/60/L.10.

Le point de l'ordre du jour « Culture de paix » rappelle l'engagement que nous avons pris il y a 60 ans, lors de l'adoption de la Charte des Nations Unies, de pratiquer la tolérance, de vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage, d'unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Cet engagement a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire il y a cinq ans lorsque les dirigeants du monde ont décidé que les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de solidarité et de tolérance doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle. Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues; et les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité.

Pourtant, une autre manifestation de cette détermination a été la reconnaissance, dans le document final du Sommet mondial de 2005, de la diversité religieuse et culturelle dans le monde entier et l'engagement de promouvoir la paix et la sécurité internationales en élargissant partout le bien-être humain, la liberté et le progrès, et en encourageant la tolérance, le respect, le dialogue entre les différentes cultures, civilisations et populations.

Pour réaffirmer ces objectifs et inaugurer une nouvelle ère d'espoir et de coexistence pacifique, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur une culture de la paix le 13 septembre 1999 (résolution 53/243 A). La Déclaration se présente comme un ensemble de valeurs, d'attitudes et de comportements. Elle repose sur le principe de la coopération

multilatérale inspiré par la Charte et souligne le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération et l'engagement de régler pacifiquement les conflits.

Contrairement aux attentes et aux espoirs de notre humanité commune, à l'aube du nouveau millénaire un changement profond est intervenu dans les relations internationales. Les affrontements dangereux de la Guerre froide ont fait place aux réalités complexes et tout aussi dangereuses de notre monde d'aujourd'hui. C'est un monde marqué par l'intensification de la mondialisation, qui élimine les distances et rapproche les populations les unes des autres, d'une part, et par le terrorisme, la violence, la pauvreté et la maladie, d'autre part.

Les asymétries croissantes entre les pouvoirs des États, la discrimination dans l'administration de la justice internationale, la répression des aspirations légitimes des populations et les disparités socioéconomiques croissantes ont fait apparaître de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Nous connaissons un fort déclin de l'attachement aux principes moraux communs et universels et de leur pratique. L'histoire de l'humanité est parvenue à une période cruciale où il faut choisir entre un monde caractérisé par la paix et la prospérité et un monde ravagé par des catastrophes et des conflits mondiaux.

Nous sommes tous conscients du fait que la paix est indissociable de la tolérance mutuelle et du compromis. Le défi auquel nous faisons face chaque jour est de substituer l'acceptation à la peur, la tolérance au harcèlement et le respect à la haine. La coopération – et non le choc des civilisations – doit être le cadre théorique de nos efforts collectifs. La promotion de la compréhension et de l'harmonie et la coopération entre les religions et les cultures peuvent lever le voile de l'ignorance, des idées fausses et des préjugés, devenu si tragiquement omniprésent ces derniers temps.

Toutes les religions et les cultures se partagent un ensemble de valeurs communes universelles. Il ne faut donc pas permettre que la religion et la culture deviennent une source de division comme elles sont souvent dépeintes. Au contraire, nous devons chérir l'unité et l'indivisibilité de la race humaine, quelle que

soit la religion ou la culture à laquelle nous appartenons.

C'est dans cet esprit que le Pakistan a présenté à l'Assemblée générale pour la troisième année consécutive ce projet de résolution intitulé « Promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses ».

Le projet de résolution reconnaît que le dialogue et la compréhension entre les religions, notamment la sensibilisation aux différences et aux points communs entre les peuples et les civilisations, contribuent au règlement pacifique des conflits et des différends et réduisent les risques de violence. Il prend acte de la contribution de diverses initiatives prises aux niveaux national, régional et international, notamment la modération éclairée proposée par le Pakistan pour promouvoir la compréhension mutuelle et la tolérance entre les peuples du monde.

Tout en constatant que l'intolérance et les conflits existent, créent des clivages entre les pays et les régions et constituent une menace aux relations pacifiques entre les nations, le projet de résolution souligne que toutes les cultures et les civilisations ont en commun un ensemble de valeurs universelles et peuvent toutes contribuer à l'enrichissement de l'humanité. Le paragraphe 15 du dispositif prie le Secrétaire général d'assurer la diffusion la plus large et dans autant de langues que possible des documents pertinents de l'Organisation des Nations Unies se rapportant au présent projet de résolution par les organismes des Nations Unies, y compris les centres d'information des Nations Unies.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire qu'outre les coauteurs mentionnés dans le projet, l'Algérie, l'Espagne, l'Indonésie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la République dominicaine, la Thaïlande et la Turquie se sont également portés coauteurs.

Je suis convaincu que le projet de résolution, tout comme lors des sessions précédentes, sera approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale. Cela constituera une affirmation, par les membres de la communauté internationale, de leur engagement pris en commun de faire avancer les objectifs de compréhension, d'harmonie et de paix universelles ainsi que de sécurité et de prospérité de toutes les nations et les peuples issus de toutes les croyances et cultures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/60/L.4/Rev.1 et A/60/L.10.

Nous passons d'abord au projet de résolution A/60/L.4/Rev.1, intitulé : « Promotion du dialogue entre les religions et de la coopération en faveur de la paix ».

Les noms des auteurs qui se sont joints au projet de résolution ont été lus par le représentant du Pakistan. Les pays suivants ont également ajouté leurs noms à la liste : Argentine, Belize, Cambodge, Cameroun, Égypte, El Salvador, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Mongolie, Slovaquie, Soudan, Trinité-et-Tobago et Turkménistan.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.4/Rev.1?

Le projet de résolution A/60/L.4/Rev.1 est adopté (résolution 60/10).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons ensuite au projet de résolution A/60/L.10, intitulé : « Promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.10?

Le projet de résolution A/60/L.10 est adopté (résolution 60/11).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de République bolivarienne du Venezuela, qui souhaite intervenir pour expliquer sa position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées.

Je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} García-Matos (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Comme nous l'avons signalé lors du débat sur le point 43 de l'ordre du jour, qui a eu lieu la semaine dernière, en ce qui concerne la « Culture de paix » la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son engagement en faveur du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations et la Déclaration universelle sur la

diversité culturelle. Nous adhérons à l'esprit et au contenu de ces résolutions.

Toutefois, nous devons émettre des réserves quant au quatrième alinéa du préambule du projet de résolution A/60/L.10 et au troisième alinéa du préambule du projet de résolution A/60/L.4/Rev.1, non pas en raison de la substance des engagements qu'ils contiennent, mais à cause de la mention qui y est faite du document final du Sommet mondial de 2005 – lequel est, comme nous l'avons déjà dit dans plusieurs enceintes, sans validité aucune pour notre pays et ne saurait conférer le moindre mandat ou la moindre obligation pour la République, dans la mesure où ce document est entaché de nullité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a aussi terminé avec son examen du point 43 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aller plus loin, j'informe les membres que le document A/INF/60/3/Rev. 2, contenant le nouveau programme de travail révisé et le calendrier des séances plénières de l'Assemblée générale pour les mois de novembre et décembre 2005, a été distribué ce matin. Le document révisé contient des modifications concernant l'examen du point 14 de l'ordre du jour, intitulé « La situation au Moyen-Orient », et du point 15 de l'ordre du jour, intitulé « Question de Palestine ».

En outre, l'examen du point 49 de l'ordre du jour, intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement », a été reporté à une date ultérieure.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une brève déclaration au sujet de l'examen par l'Assemblée générale du point 49 de son ordre du jour.

En application de la résolution 56/183 de l'Assemblée générale, en date du 21 septembre 2001, la deuxième phase du Sommet mondial de la société de

l'information aura lieu à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005. Ce Sommet, que ce soit dans sa phase tenue à Genève ou dans sa phase qui se tiendra à Tunis, est un événement important qui s'ajoutera à la série des conférences de haut niveau qui ont récemment eu lieu au sein du système des Nations Unies sur des thèmes économiques et sociaux.

Au sommet mondial qui s'est tenu en septembre, nos dirigeants se sont notamment engagés, dans le document final, à bâtir une société de l'information axée sur l'être humain et intégrée, afin de combler la fracture numérique en multipliant pour tous les débouchés dans l'électronique, à mettre le potentiel des technologies de l'information et des communications au service du développement et à relever les nouveaux défis que pose la société de l'information en mettant en oeuvre les textes issus de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève, et en assurant le succès de la deuxième phase, qui se tiendra à Tunis en novembre 2005.

Pour donner corps à cet engagement, j'encourage les États Membres à participer, au niveau le plus élevé possible, au Sommet qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. En outre, je demande instamment à tous les États Membres d'intensifier leurs efforts afin de terminer leurs négociations sur les questions non encore réglées concernant la préparation de ce Sommet. Il est en effet essentiel que le Sommet aboutisse à des décisions consensuelles et nous permette ainsi à tous d'aller de l'avant dans cette nouvelle ère de haute technologie, en partageant des objectifs communs et les moyens permettant de les réaliser.

Comme il s'agit de bâtir une société de l'information axée sur l'être humain et intégrée, la contribution au Sommet de toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, est de la plus haute importance. Je suis convaincu que les membres de l'Assemblée générale attendent avec intérêt de recevoir le rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et ce le plus rapidement possible après la fin du Sommet.

Je rappelle aux membres que la liste des orateurs pour les points de l'ordre du jour figurant dans le document A/INF/60/Rev.2 est ouverte.

La séance est levée à 23 h 45.